

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 octobre 2009 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 09-718 - Fonds régional de recherche et d'innovation
- 09-719 - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.....

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 09-720 - Affaires européennes et relations internationales.....

* Subvention globale FEDER 2007/2013

- 09-721 - Association Régionale Biomasse Normandie – animation d'un Espace Info-Energie 2009.....
- 09-722 - Association Habitat Développement de l'Orne – animation d'un Espace Info-Energie 2009
- 09-723 - Organisation de « Passerelles R&D » par la MIRIADE (Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique).....
- 09-724 - Déploiement des messageries sécurisées en santé par l'Association pour le Déploiement des Outils Communicants de Basse-Normandie (ADOC BN)
- 09-725 - Organisation du salon régional Planète Créa 2009 par la Chambre du Commerce et d'Industrie de Caen.....
- 09-726 - Acquisition d'une chaudière bois et installation de panneaux solaires par l'Etablissement Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Vaudrimesnil (Manche).....
- 09-727 - Soutien au pôle de compétitivité MOV'EO pour la Basse-Normandie – programme 2009
- 09-728 - Accompagnement à la création d'entreprise par l'Association Normandie Pionnières
- 09-729 - Unité de méthanisation à Cavigny – Syndicat Mixte du Point Fort (Manche).....

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 09-730 - Aides aux entreprises.....
- 09-731 - Modernisation sectorielle – soutien à l'action collective ACAMAS 2009-2012 portée par l'Association Normandie AeroEspace (NAE).....

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 09-732 - Aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale – ADSM 50 projet de développer un pôle ressources pour les devenus sourds et malentendants (Coutances-50).....
- 09-733 - Aide au démarrage pour l'EURL PLATEFORME COBANOR TRITEX.....
- 09-734 - Mois de l'ESS en Basse-Normandie – subvention spécifique pour la CRESS de Basse-Normandie.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

09-735 - Aide à l'emploi

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

09-736 - Affectation d'une subvention au titre de la convention d'application avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique CRDP pour l'année 2009

09-737 - Politique territoriale – conventions de programmation 2008-2010 – investissement

09-738 - Pays – Ingénierie territoriale 2009.....

09-739 - Maillage du territoire

09-740 - Etudes et planification – Mise à jour mutualisée de la base de données topographique au 1/25 000 de l'Institut Géographique National (SCAN25®IGN) dans le cadre d'un partenariat Région et Départements (Calvados, Manche et Orne)

09-741 - Attribution de subvention pour les activités de l'Association Caen-les-Rencontres.....

09-742 - Appel à projets « Réinventons les campagnes »

COMMUNICATIONS

09-743 - Routes Nationales – CPER – Opérations complémentaires sans participation de l'Etat – déviation de Canapville

09-744 - Convention d'application avec le Département de l'Orne – avenant n°2

TRANSPORTS FERROVIAIRES

09-745 - Service Régional de transports ferroviaires de voyageurs TER

09-746 - Liaison Cherbourg-Roissy-Dijon avec un TGV – participation financière de la Communauté Urbaine de Cherbourg

09-747 - Réaménagement du hall de la gare de Villers-sur-Mer et fourniture de mobilier SNCF pour l'aménagement de cet espace

09-748 - Convention d'attribution de subvention à la SNCF en partenariat avec le réseau « chantier école »

09-749 - Tarification BOOS'TER PLUS – Communauté Urbaine de Cherbourg.....

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

09-750 - Couverture haut débit du département de la Manche

09-751 - Appel à projets Espaces Publics Numériques Basse-Normandie 2009-2011.....

09-752 - Adhésion de la Région Basse-Normandie à la charte nationale NetPublic

09-753 - Convention relative à l'hébergement de la collecte des collèges du département de l'Orne au réseau régional haut débit WIKMAN

MER ET LITTORAL

09-754 - Promotion nautique – Association « L'OCTANT » à Caen – restauration du voilier « Gil Franca ».....

09-755 - Promotion Nautique – Patrimoine

EDUCATION

09-756 -	Amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés
09-757 -	Fonctionnement dans les lycées et établissements publics assimilés – Fixation des tarifs du service Annexe Hébergement des EPLE pour l'année 2010
09-758 -	Politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés
09-759 -	Politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés – modification.....

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

09-760 -	Enseignement supérieur.....
----------	-----------------------------

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

09-761 -	Formations sanitaires et sociales
----------	---

ENVIRONNEMENT

09-762 -	Parc Naturel Régional Normandie - Maine
09-763 -	Stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales
09-764 -	Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels
09-765 -	Lutter contre les changements climatiques.....
09-766 -	Air et déchets – Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD).....
09-767 -	Agir pour un développement durable – éducation au développement durable.....
09-768 -	Agir pour un développement durable – approbation des statuts de l'Institut Régional du Développement Durable en Basse-Normandie (IRD2)

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

09-769 -	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.....
09-770 -	Apprentissage.....
09-771 -	Formation professionnelle continue – fonctionnement – Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi
09-772 -	Formation professionnelle continue – fonctionnement – formation tout au long de la vie.....
09-773 -	Formation professionnelle continue – fonctionnement – moderniser les outils.....
09-774 -	Formation professionnelle continue – fonctionnement – dépenses spécifiques FSE.....
09-775 -	Formation professionnelle continue et apprentissage – investissements.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

09-776 -	Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes.....
09-777 -	Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation – un emploi »

09-778 - Marchés de la formation professionnelle.....

CULTURE

09-779 - Création et diffusion artistiques et culturelles.....

09-780 - Education artistique et culturelle

09-781 - Animation des territoires

09-782 - Valorisation et sauvegarde du patrimoine

09-783 - Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture.....

09-784 - Coopération entre les deux régions normandes

INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOIN CULTUREL

09-785 - Convention entre la Région Basse-Normandie, le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et les éditions Cahiers du temps

09-786 - Convention entre la Région Basse-Normandie, la Communauté de Communes de Cambremer et les éditions Cahiers du Temps

09-787 - Convention financière avec le ministère de la culture et de la communication

COOPERATION DECENTRALISEE

09-788 - Coopération décentralisée.....

DROITS DE L'HOMME

09-789 - Droits de l'Homme

JEUNESSE ET SPORTS

09-790 - Aide au mouvement sportif – Centre régional de Médecine du Sport

09-791 - Aide au mouvement sportif – événements sportifs.....

09-792 - Aide au sport de haut niveau – soutien aux pôles de haut niveau

09-793 - Aide au sport de haut niveau – bourses aux athlètes de haut niveau pour la saison 2008/2009

09-794 - Aide aux clubs sportifs régionaux

09-795 - Vie associative

09-796 - Politique jeunesse

09-797 - Politique jeunesse – cart'@too – crédits initiatives jeunes

09-798 - Participation à la mise en place du Centre Sportif Normandie en Pays d'Auge, structure de reprise du CREPS d'Houlgate.....

FONCIER

09-799 - Foncier

RENOVATION URBAINE

09-800 -	Rénovation Urbaine
LOGEMENT	
09-801 -	Réhabilitation de l’habitat privé
09-802 -	Opérations Programmées d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) et Programmes Locaux de l’Habitat (PLH)
COHESION URBAINE	
09-803 -	Organisation du second prix régional « Réinventons la Ville »
SANTE ET TERRITOIRES	
09-804 -	Actions en faveur des personnes handicapées
09-805 -	Démographie médicale – Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) du Pays d’Ouche – Création d’une antenne à Moulins-la-Marche
ACTIONS DE SOLIDARITES	
09-806 -	Soutien aux actions de solidarités.....
AGRICULTURE	
09-807 -	Politiques de qualité CPER –fonctionnement.....
09-808 -	Qualité et valorisation fermière hors CPER – investissement.....
09-809 -	Qualité et valorisation fermière hors CPER – fonctionnement
09-810 -	Installation et emploi agricole hors CPER – investissement
09-811 -	Installation et emploi agricole hors CPER – fonctionnement
09-812 -	Installation CPER – fonctionnement
09-813 -	Filières végétales hors CPER – fonctionnement
09-814 -	Filière cidricole CPER – investissement
09-815 -	Filières animales hors CPER – fonctionnement
09-816 -	Filière équine hors CPER – investissement.....
09-817 -	Filière équine hors CPER – fonctionnement
09-818 -	Filière équine CPER – fonctionnement
09-819 -	Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER – fonctionnement.....
09-820 -	Plan Végétal Environnement – investissement.....
PECHE ET CULTURES MARINES	
09-821 -	Filière pêche CPER – investissement – investissements à bord des navires de pêche.....
09-822 -	Filière pêche hors CPER – investissement – installation des jeunes pêcheurs
09-823 -	Filière pêche hors CPER – investissement – actions exceptionnelles.....
09-824 -	Ressources et milieu hors CPER – Etudes et Recherche.....

09-825 -	Ressources et milieu hors CPER – fonctionnement – sécurité maritime
09-826 -	Ex-FRIP
09-827 -	Ressources marines hors CPER.....

TOURISME

09-828 -	Professionnalisation des acteurs du tourisme
09-829 -	Qualité dans le tourisme

AFFAIRES JURIDIQUES

09-830 -	Autorisation d’ester en justice
----------	---------------------------------------

BATIMENTS REGIONAUX

09-831 -	Bâtiments Régionaux
----------	---------------------------

PROMOTION DE LA REGION

09-832 -	Soutien aux manifestations culturelles
09-833 -	Soutien aux manifestations sportives.....
09-834 -	Soutien aux actions de solidarité
09-835 -	Soutien aux opérations d’animation locale.....
09-836 -	Soutien à l’organisation de congrès, forums et colloques

RELATIONS PUBLIQUES

09-837 -	Mandats spéciaux.....
----------	-----------------------

REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL

09-838 -	Syndicat Mixte pour la reconversion du quartier Koenig.....
09-839 -	Commission Locale de l’Eau du SAGE des eaux de la Sée et des Côtiers granvillais

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-718

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : fonds régional de recherche et d'innovation

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, CAUCHY, BIHEL, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 3 700 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 556 000 € au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats,
- . 17 820 € au titre des projets de recherche émergents,
- . 173 604 € au titre du soutien à la recherche privée,
- . 26 880 € au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation,

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 670 237 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 19 155 € au titre du cofinancement de projets européens et collaborations internationales,
- . 136 536 € au titre du soutien aux projets de recherche émergents,
- . 1 068 € au titre des allocations doctorales,
- . 502 895 € au titre du soutien à la recherche privée,
- . 226 700 € au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation,
- . 161 600 € au titre du soutien à l'incubation et la préincubation,
- . 75 000 € au titre du soutien aux actions de terrain ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- * au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 556 000 € au CNRS, pour l'acquisition d'un équipement pour la préparation d'échantillons analysés en microscopie électronique,

- * au titre des projets de recherche émergents

- 17 820 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'acquisition d'un équipement dans le cadre du projet émergent du CERMN relatif aux nouveaux ligands hybrides,

- * au titre du soutien à la recherche privée

- 173 604 € à 8 entreprises, pour leur projet d'innovation, conformément aux tableaux a, b et c joints en annexe,

- * au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation

- 26 880 € au CNRS, pour le projet REI, conformément au tableau d, joint en annexe,

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région

* au titre du cofinancement de projets européens et collaborations internationales

- 19 155 € à l'ENSICAEN, pour le déplacement d'enseignants-chercheurs,

* au titre du soutien aux projets de recherche émergents

- 136 536 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le projet émergent du CERMN relatif aux nouveaux ligands hybrides,

* au titre des allocations doctorales financées à 100 %

- 1 068 € à l'ENSICAEN, pour la revalorisation de l'allocation doctorale de Benjamin BRAUNN,

* au titre du soutien à la recherche privée

- 502 895 € à 13 entreprises, pour leurs projets d'innovation conformément aux tableaux a, b et c joints en annexe,

* au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation

- 226 700 € à 3 organismes, pour leur participation à des projets collaboratifs, conformément au tableau d joint en annexe,

* au titre du soutien à l'incubation et la préincubation

- 80 000 € à NORMANDIE INCUBATION, pour le fonctionnement de ses activités en 2010,

- 40 800 € à l'Université de Caen, pour l'accueil de M. PRUVOT, porteur du projet incubé « DATEXIM »,

- 40 800 € à l'ENSICAEN, pour l'accueil de M. ROULLIER, porteur du projet incubé « BIOPIC »,

* au titre du soutien aux actions de terrain

- 75 000 € à SYNERGIA dont :

. 15 000 € pour l'organisation de la convention d'affaire Normandinov 2010,

. 10 000 € pour l'organisation du concours Entreprises de l'innovation en 2010,

. 50 000 € pour l'édition du magazine CONNEXIONS en 2010 ;

• de modifier la délibération n° 09-01 du 6 février 2009, en remplaçant Mademoiselle Alexandra REVELLEZ par Monsieur Clément MAUREL, pour le financement des 6 mois restants pour l'allocation postdoctorale de 40 800 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour la prise en compte des dépenses de l'ENSICAEN pour le financement de déplacements d'enseignants-chercheurs ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : la subvention à l'ENSICAEN, pour le financement de déplacement des enseignants-chercheurs, sera versée sur présentation du récapitulatif des dépenses visé par l'agent comptable de l'ENSICAEN et au vu de la délibération ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-719

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, CAUCHY, BIHEL, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations suivantes :

* n° 09-216 du 24 avril 2009

- la subvention de 34 100 € est accordée à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement de la première année de thèse de Serge PERATO et non à l'ENSICAEN,

* n° 08-343 du 16 mai 2008

- la subvention de 420 000 € (403 200 € en investissement et 16 800 € en fonctionnement) attribuée à l'ENSICAEN, pour l'acquisition d'équipements, dans le cadre du Projet R25_p12 « Développement de la recherche dans le domaine des matériaux » est ramenée à 354 880 € uniquement consacré à l'investissement, à la suite de la modification de la demande de l'ENSICAEN ;

- d'annuler la subvention de 16 800 € accordée en fonctionnement à l'ENSICAEN par délibération n° 08-343 du 16 mai 2008, dans le cadre du Projet R25_p12 « Développement de la recherche dans le domaine des matériaux » ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-720

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. PINEL, DÉNIER), 5 abstentions (Mme AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS),

- d'affecter :

- sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 701 934 € votée en 2009, les montants suivants :

- . 17 000 € pour le dossier « Mobilité Internationale et Citoyenneté »,
- . 30 000 € pour le dossier « Réseaux Information Européenne »,
- . 354 184 € pour le dossier « Appui au Programme Interreg » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 401 184 € réparti comme suit :

- * à SENOIS

- 12 000 € pour l'envoi en 2009 de 12 jeunes en Service Volontaire Européen,

- 5 000 € pour l'information, animation et promotion du Service Volontaire Européen, au titre de l'année 2009,

- * au Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) de Basse-Normandie

- 30 000 € pour Europe Direct 2009,

- * au Conseil Régional de Haute-Normandie

- 354 184 € pour l'Assistance Technique au Programme INTERREG IV A (Manche) - Angleterre dont les échéances de paiement s'étaleront comme suit :

- . 177 092 € soit 50 % en novembre 2009
- . 53 128 € soit 15 % au 1^{er} avril 2010
- . 53 128 € soit 15 % au 1^{er} avril 2011
- . 35 418 € soit 10 % au 1^{er} avril 2012

- . le solde sur présentation d'un état récapitulatif financier, certifié conforme, justifiant de la consommation des dépenses du budget total d'assistance technique à hauteur de 85 % ;

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels :

- . des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration des personnes suivantes, extérieures à la Région, faisant partie de la délégation qui se rendra en Chine du 10 au 25 octobre 2009 :

WANG Wei, Adjoint au secrétaire général d'Europe-China Commercial Union
MANDONNET Philippe, Chef de Cabinet de la Mairie de Deauville
NOTARI Jean, Elu de Caen-la-Mer

- . des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration, des personnes de la délégation du Hordaland ci-après, qui sera présente en Basse-Normandie du 8 au 13 novembre 2009 :

Elus	Ms Torill Selsvold Nyborg Mr Helge Andre Njaastad	Présidente, Comté Hordaland Président de la Commission Culture et Ressources
Région Hordaland	Mr Paul M. Nielsen	DG
Relations Internationales	Ms Ingebjørg Astrup Ms Charlotte Lillefjære-Tertnæs	Directeur, Relations Internationales Conseillère spéciale, Relations Internationales
Service Culture	Mr Ronny Skaar Ms Tone Stedahl Haugland	DG Culture Conseillère spéciale, Culture
Service Développement Economique	Ms Hilde Indresøvdde	Conseillère spéciale, Innovation
Nyskapingsparken Inkubator	Mr Bjarte Horn	Directeur, Incubateur Hordaland
Bergen Technology Transfer Office	Mr Anders HAUGLAND	Président Directeur Général
Municipalité de Voss	Mr Einar Hauge	DG
Voss agricultural high school	Mr Svein Inge Styve	Proviser

→ le Président à signer :

- un accord de principe avec la fondation Confucius, pour accueillir en 2010, l'exposition « Confucius voyage dans le monde » lors du déplacement de la délégation institutionnelle en octobre 2009,

- un accord opérationnel sur trois ans avec Ms Torill Selsvold Nyborg, Présidente du Comté du Hordaland, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-721

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - Association Régionale Biomasse Normandie – animation d'un Espace Info-Energie 2009

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un montant complémentaire de 23 060,65 € sur le dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1., sous mesure 4.1.2. » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 23 060,65 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie, pour l'animation de l'Espace Info Energie 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modifiant le montant et le taux de participation du FEDER,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-722

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - Association Habitat Développement de l'Orne - animation d'un Espace Info-Energie 2009

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un montant complémentaire de 23 592 € sur le dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1., sous mesure 4.1.2. »;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 23 592 € à l'Association Habitat Développement de l'Orne, pour l'animation de l'Espace Info Energie 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modifiant le montant et le taux de participation du FEDER,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-723

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – organisation des « Passerelles R&D » par la MIRIADE (Mission Régionale pour l’Innovation et l’Action de Développement Economique)

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un montant de 69 960 € sur le dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.2.6. » ;

- de ramener à 104 280 € la subvention de 174 240 € accordée par délibération n° 09-219 du 24 avril 2009 à la MIRIADE, pour l'organisation des « Passerelles », le plan de financement ayant été modifié ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant relatif à ce nouveau plan de financement joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-724

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – déploiement des messageries sécurisées en santé par l'Association pour le Déploiement des Outils Communicants de Basse-Normandie (ADOC BN)

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 2.6. » d'un montant de 74 869 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 74 869 € à l'Association pour le Déploiement des Outils Communicants de Basse-Normandie (ADOC BN), pour le déploiement des messageries sécurisées en santé ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-725

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – organisation du salon régional Planète Créa 2009 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.4.2. » d'un montant de 100 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 100 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, pour l'organisation du salon régional Planète Créa 2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-726

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – acquisition d’une chaudière bois et installation de panneaux solaires par l’Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Vaudrimesnil (Manche)

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 4 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 4.1.2. » d'un montant de 71 813,99 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 71 813,99 € à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Vaudrimesnil, pour l'acquisition d'une chaudière bois et l'installation de panneaux solaires ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-727

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien au pôle de compétitivité MOV'EO pour la Basse-Normandie – programme 2009

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement – mesure 1.3.1. » d'un montant de 64 103,60 €,

- sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 4 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 1.3.1. » d'un montant de 1 200 € ;

- d'attribuer au pôle de compétitivité MOV'EO, pour son plan d'actions 2009 :

- 64 103,60 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 1 200 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-728

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – accompagnement à la création d’entreprises par l’Association Normandie Pionnières

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.4.2. » d'un montant de 30 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 30 000 € à l'Association Normandie Pionnières, pour son action 2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-729

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – Unité de méthanisation à Cavigny – Syndicat Mixte du Point Fort (Manche)**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 4 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 4.1.2. » d'un montant de 262 626 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 262 626 € au Syndicat Mixte du Point Fort, pour l'installation de production d'énergie à partir du biogaz au sein de l'unité de méthanisation à Cavigny (Manche) ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-730

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 16 151 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 80 000 € pour le soutien à la création d'entreprise,
- . 2 850 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 818 500 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 2 274,95 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 250 000 € pour le soutien à l'investissement immatériel industriel,
- . 100 000 € pour le soutien à l'export ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

→ au titre de la PRCE

- 80 000 € en subvention, pour 1 bénéficiaire, conformément à l'annexe 1,

→ au titre de l'ARE

- 920 000 € en avance remboursable, pour 3 bénéficiaires, conformément aux annexes 2 et 2 bis,

→ au titre du soutien aux grands projets

- 250 000 € en subvention, à la SNC LACTALIS NESTLE ULTRA-FRAIS (L.N.U.F.) à Bayeux (Calvados),

- 600 000 € en subvention, à la SA IMV TECHNOLOGIES à l'Aigle (Orne),

- 300 000 € en subvention, à la SAS ELVIR à Condé-sur-Vire (Manche), au titre du soutien aux grands projets,

→ au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise

- 500 000 € en avance remboursable, à la SAS RENCAST à Mondeville (Calvados),

- 280 000 € en avance remboursable à la SAS TECMA à Fleury-sur-Orne (Calvados),

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 2 274,95 € en subvention, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge, dans le cadre de l'organisation de la 5^{ème} édition des Rencontres Régionales de la Création et de la Reprise d'entreprise,

- 250 000 € en subvention, à la SAS WEBHELP CAEN à Caen (Calvados), au titre du soutien aux grands projets,

- 100 000 € en subvention pour 1 bénéficiaire, au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexes 4 et 4 bis ;

- d'accorder au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, les garanties sollicitées sur le prêt des entreprises figurant en annexe 5,

- d'accorder un report d'échéance d'un an à la SAS TECMA à Fleury-sur-Orne, pour l'ARE de 330 000 € accordée par délibération n° 07-207 du 13 avril 2007 ; le 1^{er} remboursement ayant été fait, les deux échéances de 110 000 € restantes devront être soldées en mai 2011 et mai 2012

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-731

sur le développement économique : modernisation sectorielle – soutien à l'action collective ACAMAS 2009-2012 portée par l'Association Normandie AeroEspace (NAE)

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 200 000 € votée en 2009, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 22 314,44 €,

- sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux pôles et filières » d'un montant de 18 000 €,

- sur l'AP « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux pôles et filières » d'un montant de 200 000 € ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 22 314,44 € à l'Association Normandie AeroEspace (NAE), dans la limite de 3,96 % du budget TTC, pour le soutien à l'action collective ACAMAS 2009-2012,

- 18 000 € à l'Association Basse-Normandie Active (BNA), pour le soutien à l'ingénierie financière de l'association pour la période allant du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2010,

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

→ à l'Association Basse-Normandie Active (BNA)

- 100 000 € dans le cadre de la dotation de la ligne de garantie d'emprunt bancaire,

- 100 000 € dans le cadre de la dotation relative au Fonds de Contrat d'Apport Associatif ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante avec l'Association Normandie AeroEspace (NAE), jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-732

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale – ADSM 50, projet de développer un pôle ressources pour les devenus sourds et malentendants (Coutances – 50)

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 9 725 € pour l'aide à l'investissement des projets d'utilité sociale ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention maximale de 9 725 € à « l'Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche » (ADSM), pour développer un pôle ressources ;

- de déroger à règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-733

**sur l'économie sociale et solidaire : aide au démarrage pour l'EURL PLATEFORME
COBANOR TRITEX**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 30 000 €,

- sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 33 500 € ;

- d'attribuer à l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) « PLATEFORME COBANOR TRITEX », une subvention maximale de 63 500 € pour le démarrage de son activité répartie de la manière suivante :

- 30 000 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 33 500 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

* pour la subvention d'investissement

- un acompte de 22 500 € sera versé sur présentation d'une attestation de mise à disposition de locaux ou de la copie du bail commercial où se déroulera l'activité,

- le solde d'un montant maximal de 7 500 € sera versé sur présentation :

- . d'un état récapitulatif des dépenses et/ou factures acquittées, à hauteur de 185 000 € (presse à balles, chariot élévateur, bacs, ligne de tri, gerbeur électrique retourneur, mobilier, matériel de bureau et informatique, transpalettes peseurs, outillage industriel, aménagement du local), certifié exact par l'associé unique de l'EURL,

- . d'un bilan financier définitif de l'opération (présentant l'ensemble des dépenses réelles et leur financement : recettes obtenues et autofinancement/emprunts), certifié exact par l'associé unique de l'EURL,

Le montant de l'aide pourra être réajusté à la baisse sur la base du taux de 16,22 %, dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures à 185 000 €,

* pour la subvention de fonctionnement

- la subvention de 33 500 € sera versée à la notification de la convention de mise en application ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Région, pour ce dossier ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-734

**sur l'économie sociale et solidaire : mois de l'ESS en Basse-Normandie – subvention
spécifique pour la CRESS de Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 8 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention spécifique de 8 000 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Basse-Normandie, pour les dépenses liées à l'organisation du Mois de l'ESS en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-735

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 5 abstentions (Mme AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, M. THOURY),

- de désaffecter sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 400 000 € votée en 2006, le montant suivant correspondant à la somme non versée à l'association ci-dessous bénéficiaire d'un emploi-tremplin :

- 3 000 € sur l'aide de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « Centre Régional des Lettres » à Caen (Calvados) par délibération n° 06-130 du 24 février 2006 ;

- de demander le remboursement de la somme de 833 €, à l'Association précitée, dans la mesure où les salariés en emploi tremplin qui se sont succédés sur le poste, n'ont travaillé que 2 ans et 10 mois dans la structure, alors que la subvention versée correspond à une période travaillée de 4 ans ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 3 030 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant global de 367 748 € dont 15 000 € correspondant à la revalorisation de l'aide accordée à l'Association « Centre d'Initiation aux Energies Renouvelables » et 7 748 € pour 2 aides adulte-relais,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 588 € pour l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins »,

- sur l'AP « Aide à l'investissement » des Emplois Tremplins, de 200 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 4 167 €;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

Au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins »

- 345 000 € conformément à l'annexe 1,

Au titre de l'aide à l'emploi des « Adultes Relais »

- une somme prévisionnelle de 7 748 € (l'aide étant réactualisée chaque année au 1^{er} juillet), conformément à l'annexe 2 ;

* sur le chapitre 931 du Budget de la Région

Au titre de l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins »

- 588 € conformément à l'annexe 1,

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

Au titre de l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins »

- 4 167 € conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier la délibération n° 09-514 du 3 juillet 2009 comme suit : la subvention de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « Centre d'Initiation aux Energies Renouvelables » à Montchauvet (Calvados), est portée à 48 000 €, dans la mesure où le salarié recruté peut être reconnu « public prioritaire » ;

- de transférer, à l'Association « Club Laïque Colombelles Handball » à Colombelles (Calvados) le bénéfice du solde, soit 5 500 €, de l'aide « Emploi Tremplin » accordée par la délibération n° 06-921 du 10 novembre 2006 au Club Omnisport « Club Laïque Colombellois section handball », suite à un changement de dénomination sociale ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 24 septembre 2009, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin des contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-736

sur l'aménagement du territoire : affectation d'une subvention au titre de la convention d'application avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique CRDP pour l'année 2009

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes et planification » de 350 000 € votée en 2009, un montant de 29 000 € afin de permettre le versement de la subvention accordée par délibération n° 09.246 du 24 avril 2009 au titre de la convention d'application avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique CRDP pour l'année 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-737

**sur l'aménagement du territoire : politique territoriale - conventions de programmation
2008-2010 - investissement**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations - CPER 2007-2013 » de 28 440 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 54 278 € au titre de la convention de programmation de la « Communauté d'agglomération de Caen la Mer »,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, la subvention au maître d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger à la règle qui n'autorise pas le commencement du projet avant la réception par le demandeur de l'accusé de réception et de permettre le versement de la subvention de 25 590 € accordée à la Communauté de communes du Bocage d'Athis de l'Orne par délibération n° 07-701 du 9 novembre 2007 pour l'aménagement de la Zone d'Activités de « la Lande Collet », et de prendre en compte les factures émises à compter du 22 février 2007, date de commencement des travaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-738

sur l'aménagement du territoire : pays-ingénierie territoriale 2009

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale CPER » de 7 560 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 65 787 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays Saint-Lois »,
- 47 127 € au titre de la convention d'ingénierie du Pays de Coutances ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prendre acte que :

- pour le Pays Saint-Lois, la somme de 65 787 € est susceptible d'être contrepartie publique partiellement du sous-dispositif 341 B2 du FEADER à hauteur de 65 787 €,

- pour le Pays de Coutances, la somme de 47 127 € est susceptible d'être contrepartie publique du sous-dispositif 341 B2 du FEADER à hauteur de 40 256 €,

- d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité des subventions régionales à la notification,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-739

sur le maillage du territoire

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger à la règle qui prévoit la caducité d'une subvention si l'opération n'a pas connu un commencement d'exécution dans le délai de deux ans à compter de la notification et dans ces conditions, de prolonger ce délai d'un an pour la subvention de 125 000 € attribuée à la Communauté de communes de Blangy Pont-l'Evêque, par délibération n°07-576 du 21 septembre 2007, pour l'aménagement d'une médiathèque à Pont-l'Evêque, dans le cadre de son contrat « Pôle Intercommunal » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-740

sur l'aménagement du territoire : études et planification - Mise à jour mutualisée de la base de données topographique au 1/25 000 de l'Institut Géographique National (SCAN25®IGN) dans le cadre d'un partenariat Région et Départements (Calvados, Manche et Orne)

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à :

- solliciter, dans le cadre de la mise à jour mutualisée de la base de données topographique SCAN25®IGN et d'une extension de ses droits d'utilisation en configuration licence étendue les subventions suivantes :

- * 10 000 € auprès du Département du Calvados,
- * 10 000 € auprès du Département de la Manche,
- * 10 000 € auprès du Département de l'Orne,

- signer :

- la convention jointe en annexe formalisant le partenariat entre la Région et les Départements,

- les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-741

**sur l'aménagement du territoire : attribution de subvention pour les activités de
l'Association Caen-les-Rencontres**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes et planification » de 350 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 20 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 20 000 € à l'Association Caen-les-Rencontres, pour l'organisation des premières rencontres-débats du mois d'octobre 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-742

sur l'aménagement du territoire : appel à projets « Réinventons les campagnes »

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Politique d'accueil en milieu rural » de 250 000 € votée en 2009, un dossier « Réinventons les campagnes - Edition 2009 », d'un montant de 128 621 €,

- sur l'AP « Politique d'accueil en milieu rural » de 50 000 € votée en 2009, un dossier « Réinventons les campagnes - Edition 2008 », d'un montant de 22 000 € ;

- d'attribuer, conformément à l'annexe jointe, pour les 10 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Réinventons les Campagnes - Edition 2009 », un montant global de 150 621 €, dont :

- 128 621 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région,

- 22 000 € sur le chapitre 905 du Budget de la Région ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-743

sur les communications : Routes Nationales - CPER - Opérations complémentaires sans participation de l'Etat - déviation de Canapville

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 80 000 € au Conseil Général du Calvados, au titre de la participation 2009 de la Région à la déviation de Canapville ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-744

**sur les communications : convention d'application avec le Département de l'Orne –
avenant n°2**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de l'Orne, l'avenant n° 2 à la convention relative à l'exécution du volet transport de la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie et le Département de l'Orne,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-745

**sur les transports ferroviaires : service régional de transports ferroviaires de voyageurs
TER**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier « Dessertes Ferroviaires TER », d'un montant de 1 301 397,35 € en complément des 950 000 € déjà affectés par délibération n° 08-875 du 21 novembre 2008 ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 2 251 397,35 € d'acompte sur le compte de facturation conventionnel définitif 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 12 à la convention avec la SNCF relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-746

**sur les transports ferroviaires : liaison Cherbourg-Roissy-Dijon avec un TGV-
participation financière de la Communauté Urbaine de Cherbourg**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté Urbaine de Cherbourg, la convention relative au remboursement de la participation de cette dernière, à la création d'un TGV reliant Cherbourg-Caen-Roissy-Dijon,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-747

**sur les transports ferroviaires : réaménagement du hall de la gare de Villers-sur-Mer et
fourniture de mobilier SNCF pour l'aménagement de cet espace**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 4 000 000 € votée en 2009, un dossier « Rénovation des gares » d'un montant de 26 015,20 € HT ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 23 800 € HT à la Commune de Villers-sur-Mer, pour la réalisation d'études et travaux relatifs à la modernisation de sa halte ferroviaire,

- 2 215,20 € HT à la SNCF pour la fourniture du mobilier en vue de l'aménagement d'un espace attente en gare de Villers-sur-Mer ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution de subventions correspondantes avec, d'une part la SNCF et d'autre part, la Commune de Villers-sur-Mer,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-748

sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention à la SNCF en partenariat avec le réseau « chantier école »

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 4 000 000 € votée en 2009, un dossier « Rénovation des gares » d'un montant de 12 668,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 12 668,50 € à la SNCF, pour la réalisation des travaux dans les gares et haltes dans le cadre de chantiers d'insertion ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-749

**sur les transports ferroviaires : tarification BOOS'TER PLUS - Communauté Urbaine
de Cherbourg**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté Urbaine de Cherbourg, la SNCF et Kéolis, l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en oeuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée « Boos'Ter Plus » pour les usagers du réseau urbain de la Communauté Urbaine de Cherbourg et du réseau TER de Basse-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-750

sur le développement numérique du territoire : couverture haut débit du département de la Manche

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 700 000 € au Syndicat Mixte Manche Numérique correspondant à la troisième et dernière tranche de l'opération « couverture en haut débit du département de la Manche » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-751

**sur le développement numérique du territoire : appel à projets Espaces Publics
Numériques Basse-Normandie 2009-2011**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC,
Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région :

- un montant global de subventions de 147 500 € aux 13 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, au titre de leur projet EPN, dans le cadre de l'appel à projets 2005-2008 (dernière tranche),

- un montant global de subventions de 332 000 € aux 32 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, au titre de leur projet EPN, dans le cadre de l'appel à projets 2009-2011 ;

- d'approuver le modèle de convention-type relatif à l'appel à projet du programme régional Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie, conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-752

**sur le développement numérique du territoire : adhésion de la Région Basse-Normandie
à la charte nationale NetPublic**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC,
Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la Charte NetPublic, conformément à l'annexe jointe ;
- d'adhérer à la Charte NetPublic précitée, sans règlement de cotisation annuelle ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-753

sur le développement numérique du territoire : convention relative à l'hébergement de la collecte des collèges du département de l'Orne au réseau régional haut débit VIKMAN

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de l'Orne, la convention relative à l'hébergement de la collecte des collègues du département de l'Orne au réseau régional haut débit VIKMAN, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-754

**sur la mer et le littoral : promotion nautique - Association « L'OCTANT » à Caen -
restauration du voilier « Gil Franca »**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC,
Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion nautique » de 520 000 € votée en 2009, un dossier « Patrimoine maritime » d'un montant de 2 200 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 2 200 € à l'Association « L'OCTANT » pour la restauration du voilier « le Gil Franca » (charpente axiale) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-755

sur la mer et le littoral : promotion nautique - Patrimoine

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC,
Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Promotion nautique » de 235 000 € votée en 2009, un dossier « Promotion Nautique » d'un montant de 7 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 7 500 € à l'Association Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie, pour l'affrètement du navire DREKNOR dans le port de Caen, à l'occasion du festival des Boréales et de la venue d'une délégation du Comté du Hordaland ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-756

**sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement
des lycées et établissements assimilés publics et privés**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC,
Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE de type SUB « 5LDOT » de 29 299 700 € votée en 2009 le dossier « Dotation entretien réparation du propriétaire » d'un montant de 32 102 € ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 7 subventions d'un montant total de 43 233,51 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe 1,

- 16 subventions d'un montant total de 78 310,62 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 2,

- 1 subvention de 18 850 € au Conseil Général du Calvados, pour le Lycée « André Maurois » à Deauville, pour la participation au remplacement et aux réparations de matériels de cuisine, conformément à la convention qui lie la Région et le Département du Calvados. Cette subvention sera versée en une seule fois.

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 3 subventions d'un montant total de 42 150 €, pour 3 établissements d'enseignement agricole relevant de la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, conformément à l'annexe 3,

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 13 subventions d'un montant total de 113 287,03 €, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 4,

- 15 subventions d'un montant total de 102 138 €, conformément à l'annexe 5 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* *au titre des équipements des lycées publics*

n° 08-257 du 18 avril 2008 :

- la subvention de 4 000 € accordée au Lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg-Octeville, pour l'achat d'une machine points invisibles pour la filière « Métiers de la Mode », est réaffectée à l'acquisition de plusieurs mannequins enfants, compte tenu de la rénovation du baccalauréat professionnel,

n° 08-361 du 16 mai 2008 :

- la subvention de 11 300 € accordée au Lycée Mézeray à Argentan, pour l'achat de sondes à éthanol, adaptateurs éthanol et radiomètres pour la filière « Sciences et Vie de la Terre », est réaffectée à l'acquisition de caméras numériques, de consoles visio et de webcams, compte tenu du changement des programmes,

** au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat*

- délibérations n° 06-47 du 27 janvier 2006, n° 06-525 du 16 juin 2006, n° 07-728 du 9 novembre 2007 et n° 07-239 du 13 avril 2007

afin de permettre au Lycée « Les Sapins » à Coutances d'utiliser le solde des subventions versées pour les dépenses de fonctionnement de l'établissement, en le réaffectant sur la dotation « Entretien et réparation du propriétaire », pour un montant total de 3 087,34 €, soit respectivement :

- 1 265,08 €, solde des subventions de 20 000 € et de 16 000 €, destinées à la prise en charge des frais de locations de classes mobiles pour l'accueil des élèves pendant les travaux de restauration de l'externat et la construction du CDI (1^{ère} et 2^{ème} tranche),

- 478,75 €, solde de la subvention de 3 770 €, destinée à la prise en charge des frais de transport et de location de classes au collège « Prévert », en raison des travaux du bâtiment externat,

- 1 343,51 €, solde de la subvention de 6 100 €, destinée à la mise en place d'une barrière levante automatique ;

- d'annuler la subvention de 32 102 € accordée par délibération n° 09-244 du 24 avril 2009 au Lycée « Les Sapins » à COUTANCES, au titre de la dotation « entretien et réparation du propriétaire » ; en effet, s'agissant de travaux urgents (réseaux gaz), la Direction des Bâtiments Régionaux a réglé directement l'entreprise ;

- d'approuver, au titre de la gestion du patrimoine, la convention jointe en annexe 6, définissant les conditions de financement et d'aménagement d'un terrain synthétique sur la Commune d'Equeurdreville-Hainneville utilisé principalement par les élèves du Lycée Professionnel Edmond Doucet ;

- de proposer au Préfet de la Région, au titre des équipements, la désaffectation au Lycée « Les Andaines » à La Ferté-Macé, des deux véhicules suivants, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 29 juin 2009 :

- Renault Super 5 immatriculé 9197 RT 61,
- Renault Express immatriculé 8119 SF 61 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-757

**sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : fixation des tarifs
du service Annexe Hébergement des EPLE pour l'année 2010**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC,
Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'arrêter pour les établissements repris dans les annexes jointes et pour l'année 2010, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves et aux commensaux ainsi que les tarifs hébergement, conformément aux propositions figurant dans les annexes jointes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-758

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC,
Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

au titre du fonds social régional

- 3 subventions d'un montant total de 1 882,03 € conformément à l'annexe 1,

au titre de l'appel à projets unique – budget participatif

- 10 subventions d'un montant total de 53 646 € conformément à l'annexe 2,

au titre de la politique éducative

- de participer à hauteur de 17 000 € au concours de la « Vocation Scientifique des Jeunes Filles » en accordant 17 prix de 1 000 € chacun, conformément à l'arrêté préfectoral qui sera communiqué ultérieurement ; le versement de ces prix se fera par chèque remis directement aux lauréates ;

au titre de la désignation de personnalités qualifiées, conformément aux tableaux joints en annexe 3

- de donner un avis favorable aux propositions des Inspecteurs d'Académie de la Manche et de l'Orne concernant la désignation des personnalités qualifiées qui siégeront au sein des Conseils d'Administration des lycées lorsque ceux-ci en comprennent une seule ;

- de procéder aux désignations des deuxièmes personnalités qualifiées après nomination de la première par l'Inspecteur d'Académie, lorsque les Conseils d'Administration des lycées en comprennent deux ;

au titre de la dénomination d'un établissement public régional d'enseignement

- de dénommer EREA « Yvonne GUEGAN » l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) sis à Hérouville-Saint-Clair, ;

- de réduire à 6 800 € l'ordre de reversement de 12 600,84 € prévu à l'annexe 1 de la délibération n° 09-528 du 3 juillet 2009 pour les LEGT et LP Les Andaines à La Ferté-Macé, au titre de l'appel à projets unique pour l'année 2009 ;

- d'annuler les bourses de mobilité internationales suivantes, attribuées aux établissements publics agricoles, par délibération n° 09-456 du 19 juin 2009 :

- LPA « Les Champs de Tracy » à Vire : 1 stage annulé (accident survenu avant le départ) soit 1 bourse de 426 €,

- LEGTA Coutances : 2 stages annulés (démissions) soit 2 bourses de 426 € chacune,

- LEGTA « Alençon – Sées » à Sées : 1 stage annulé (accident survenu dès le début du stage) soit 1 bourse de 426 € ;

- d'autoriser :

- les lycées « Robert de Mortain » à Mortain et « Marguerite de Navarre » à Alençon, à conserver le reliquat des subventions attribuées à 2 élèves qui ont pu bénéficier, après la demande d'aide au titre du Fonds Social Régional « Restauration et Internat », de bourses pour l'année scolaire 2008/2009.

Ces aides viendront en déduction des frais de restauration lors d'une prochaine demande de subvention ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-759

**sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés :
modification**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC,
Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de remplacer l'annexe 3 de la délibération n° 09-636 du 25 septembre 2009 relative à l'Appel à Projets Unique au titre de l'année 2009, par celle jointe en annexe afin de rétablir les 28 subventions accordées pour un montant total de 302 200 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-760

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M LEFRANC,
Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP de type APSUB « 5EHCPER » de 7 116 520 € votée en 2009, un montant global de 28 540 € sur le dossier « aide au démarrage à la formation » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « 5EHCP » de 1 560 780 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 4 800 € au titre de l'aide à la mobilité internationale,
- . 200 000 € au titre du soutien au développement des nouvelles technologies,
- . 64 000 € au titre du soutien aux formations supérieures professionnelles et

l'aide au démarrage,

- sur l'AP de type APSUB « 5ECPER » de 34 216 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 4 500 000 € au titre de la construction de la Maison des Langues et de l'international ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 932 du Budget de la Région :**

au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément à l'annexe 1

- 4 800 € à l'IRTS de Caen,

au titre du soutien aux formations supérieures professionnelles et à l'aide au démarrage

- 30 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour la licence professionnelle « Maintenance en milieu nucléaire », délivrée par l'UFR de Sciences en partenariat avec le lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg,

- 34 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour la licence professionnelle « Management et Gestion des entreprises de la filière Cheval » au profit de l'IUT d'Alençon en partenariat avec le Haras du Pin et le lycée agricole de Saint-Lô Thère,

au titre du soutien au développement des nouvelles technologies

- 200 000 € à l'Université du Havre, pour le projet « Université Numérique en Région - Réseau Universitaire Numérique Normand »,

*** sur le chapitre 902 du Budget de la Région :**

au titre du CPER 2007-2013 - volet enseignement supérieur

- 3 100 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, maître d'ouvrage de la construction de la Maison des Langues et de l'International (Campus I) ;

- d'annuler :

- la subvention de 13 640 € attribuée par délibération n° 09-138 du 20 mars 2009, à l'Université de Caen Basse-Normandie, au titre du solde de l'aide à l'équipement de la plate-forme commune multimédia de l'IUT de Caen,

- la subvention de 14 900 € attribuée par délibération n° 09-247 du 24 avril 2009, à l'Université de Caen Basse-Normandie, au titre de l'aide à l'équipement de la licence professionnelle « Management, Maintenance et Exploitations des Installations Industrielles » de l'IUT de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'autorisation d'engagement entre l'Etat, la Région et le CROUS de Basse-Normandie, pour la réhabilitation du bâtiment 2 de la cité Côte de Nacre (Campus II de l'Université de Caen Basse-Normandie) jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-761

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC,
Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits en formation en travail social et paramédical pour un montant total de 691 884 €, réparti de la manière suivante :

- 585 825 € au titre des bourses paramédicales, conformément à l'annexe 1,
- 106 059 € au titre des bourses sociales, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement de 345 942 € (53 029,50 € pour le social et 292 912,50 € pour le paramédical) sera effectué en novembre 2009,

- le solde à la fin du premier trimestre 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention signée le 3 février 2009 relative aux aides régionales pour le financement de l'investissement et du fonctionnement de l'Institut de Formation en ergothérapie d'Alençon, actant le principe d'une réduction de la subvention de fonctionnement, joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-762

sur l'environnement : parcs naturels régionaux – Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 2 200 000 € votée en 2009, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 196 926 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 196 926 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, au titre du complément d'aide au fonctionnement 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-763

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 566 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux – CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 16 434 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 1 566 € au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie, pour l'entretien de la Réserve Naturelle Régionale des anciennes carrières d'Orival en 2009 (montant total subventionnable : 1 566 €),

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 3 434 € au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie, pour l'entretien des anciennes carrières d'Orival en 2009 (montant total subventionnable : 3 434 €),

- 13 000 € à l'Association Faune et Flore de l'Orne, pour le centre de ressources naturaliste (montant total subventionnable : 36 795,76 €) ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-764

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC,
Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. THOURY ne prenant pas part au vote concernant la Communauté de Communes de Canton de Saint-James,

- d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources en eau - hors CPER » de 1 570 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 100 255,90 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux – CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 420 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux – CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 20 365,65 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre de la politique de l'eau CPER

- 420 € à la Communauté de Communes de La Hague, pour un avenant à la réalisation du diagnostic des cours d'eau du bassin de la Divette, pour un montant subventionnable de 1 674,40 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 99 801,90 € à la Communauté de Communes du Val de Saire, pour la mise en place d'une filière de traitement du phosphore comprenant la mise à niveau de la filière boue de l'usine d'épuration de l'Anse du Cul de Loup, pour un montant subventionnable de 332 673 €,

- 454 € aux bénéficiaires du remboursement, pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour un montant subventionnable de 3 744,25 €, conformément au tableau joint en annexe,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 4 324 € au Syndicat Mixte du Val de Vire, pour une étude sur l'histoire des usages de la Vire, pour un montant subventionnable de 14 412 €,

- 11 502,28 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, pour une étude d'assistance technique, sociologique et juridique à la rédaction du SAGE de la Sarthe amont et de ses documents annexes, pour un montant subventionnable de 127 803,12 €,

- 984,37 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, pour une mission de suivi et d'évaluation des SAGE de l'Huisne et de la Sarthe amont pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 8 750 €,

- 3 555 € à la Communauté de Communes Canton de Saint-James, pour la création d'un second poste de technicien de rivière et bocage à temps partiel pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 11 850 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-765

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC,
Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques - CPER » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 764 349 € dont :

- . 40 497,50 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 - . 694 232 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 - . 29 619,50 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques – CPER » de 3 900 000 € votée en 2008, un dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques » d'un montant de 60 892 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

❑ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Diagnostic énergétique

- 2 660 € à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Manche, pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique du centre de secours de Saint-Lô (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 800 € HT),

- 1 680 € à la Commune de Saint-Romphaire (Manche), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de la salle des fêtes communale (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 400 € HT),

- 1 424 € au Cabinet Billet-Giraud à Caen (Calvados), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de la copropriété Marais-Bastion à Caen (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 034,40 € HT),

Bilan carbone®

- 2 725 € à la Société Houssard Mobiliers SAS à Avranches (Manche), pour la réalisation d'un bilan carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 450 € HT),

- 6 000 € à la Société Hydronic SAS à Mortagne-au-Perche (Orne), pour la réalisation d'un bilan carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 12 000 € HT),

HQE

- 12 521 € à la Commune de la Ferté-Fresnel (Orne), pour le surcoût HQE de la construction d'un centre d'accueil (33,3 % de la dépense subventionnable s'élevant à 37 638,84 € HT),

- 13 487 € à la Communauté de Communes de Vassy (Calvados), pour la réalisation d'une étude de faisabilité – Charte Qualité environnementale (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 26 975 € HT),

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 189 950 € à la Commune du Teilleul (Manche), pour l'acquisition d'une chaudière bois et la réalisation d'un réseau de chaleur (20 % de la dépense subventionnable s'élevant à 949 753 € HT),

Solaire thermique

- 13 007 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 1, pour l'installation d'un sécheur solaire de fourrage,

- 2 730 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 1, pour la production d'eau chaude solaire d'une salle de traite,

Photovoltaïque Pro

- 90 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans des exploitations agricoles et sur un chenil,

Eolien Pro

- 13 545 € au bénéficiaire de la prime régionale, mentionné dans le tableau joint en annexe 3, pour l'installation d'une éolienne dans un garage,

Géothermie

- 4 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour l'installation d'une pompe à chaleur au sein de leur habitation principale,

Dispositif chèque

- 379 100 € aux 409 bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 5, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2009-08),

Micro-hydraulique

- 1 900 € à la Commune de Céaucé (Orne), pour la réalisation d'une étude diagnostic d'une installation de micro-hydraulique (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 800 € HT),

❑ au titre du dossier « Volet territorial »

- 9 269,50 € au Syndicat Mixte de Caen Métropole, pour la mise en place du plan d'actions 2009-2010 dans le cadre du COT (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 18 539 €),

- 20 350 € au Pays d'Ouche Ornaïs, pour la mise en place du plan d'actions 2009-2010 dans le cadre du COT (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 40 700 €),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

□ au titre du dossier « Volet territorial »

- 21 055 € au SDEC Energie à Caen (Calvados), pour la deuxième année de fonctionnement du CEP (2009) (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 70 184 €),

- 18 000 € à la FD CUMA 50 (Manche), pour l'animation amont de la filière bois bocager – 2009 (17,07 % de la dépense subventionnable s'élevant à 105 465 €),

- 15 060 € à la FD CUMA 14 (Calvados), pour l'animation amont de la filière bois bocager – 2009 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 30 120 €),

- 6 777 € à l'Association Cotentin Réseau Rural à Valognes (Manche), pour l'animation amont de la filière bois énergie dans le Cotentin – 2009 (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 33 887,68 €) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-766

sur l'environnement : air et déchets – Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD)

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) et son rapport environnemental modifiés et complétés conformément au rapport de synthèse issu des consultations réglementaires et joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-767

sur l'environnement : agir pour un développement durable – éducation au développement durable

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 825 000 € votée en 2009, un montant de 20 985 € dont :

- 20 000 € pour le dossier « Education au développement durable » (sous-dossier « Education et formation »),

- 985 € pour le dossier « Education au développement durable » (sous-dossier « Communication et information ») ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 20 000 € à la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives de Valorisation de l'Agriculture et du Monde rural de Basse-Normandie (FR CIVAM), pour la réalisation d'actions d'éducation et de communication sur le développement durable, sur un montant total subventionnable de 60 137 €,

- 685 € au Bureau Des Elèves de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en agroalimentaire à Caen, pour l'organisation de trois journées de sensibilisation au développement durable, sur un montant total subventionnable de 2 485 €,

- 300 € à l'Association Familiale de Douvres-la-Délivrande, pour la réalisation d'une action pilote de sensibilisation de la population à la réduction des déchets, sur un montant total subventionnable de 2 470 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les actions réalisées par la FR CIVAM, afin de prendre en compte l'ensemble des actions menées sur l'année ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-768

sur l'environnement : agir pour un développement durable – approbation des statuts de l'Institut Régional du Développement Durable en Basse-Normandie (IRD2)

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC,
Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les statuts de l'Association Institut Régional du Développement Durable de Basse-Normandie (IRD2) joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - lesdits statuts avec l'Université de Caen – Basse-Normandie,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-769

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, CAUCHY, BIHEL, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 173 000 € votée en 2009, un dossier de 3 095 € pour l'Animation Information Orientation ;

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 173 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 20 750 € pour le financement du partenariat,
- 4 500 € pour le financement de l'AIO,
- 7 150 € pour le financement de la VAE ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du partenariat*

- 3 500 € au Syndicat National des Arts Vivants (SYNAVI),
- 6 000 € au lycée Edmond Doucet d'Equeurdreville (Manche),
- 3 250 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS),
- 3 000 € au lycée agricole EPLEFPA de Coutances (Manche),
- 5 000 € à l'Union Française des Industries de l'Habillement,

** au titre de l'Animation Information Orientation*

- 1 500 € au lycée professionnel Charles Tellier de Condé-sur-Noireau (Calvados),
- 3 000 € à la compagnie « l'Oreille Arrachée », pour la prise en charge de l'animation artistique de la quatrième édition de « Place aux Métiers » les 19, 20 et 21 novembre 2009,

** au titre de la VAE*

- 5 200 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 1,
- 1 950 € aux organismes chargés de la formation des 70 heures du diplôme d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, conformément à l'annexe 2 ;

- de proroger la durée de la convention n°CR-PRDFP 2009 036, signée avec la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie (FRTP), jusqu'au 31 décembre 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - la charte qualité emploi-formation avec la branche du Spectacle Vivant, jointe en annexe 3,
 - la convention d'application avec l'AGEFIPH, jointe en annexe 4,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-770

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, CAUCHY, BIHEL, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 34 500 000 € votée en 2009, un montant de 4 641 707,78 € dont 2 241 707,78 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 4 641 707,78 € réparti comme suit :

- * au titre du fonctionnement des CFA

- 4 600 000 € correspondant à une première avance pour l'année 2010, conformément à l'annexe 1, dont 2 200 000 € financés au titre du COM axe 1,

- * au titre de la régularisation des subventions de transport, hébergement et restauration (axe 3 du COM)

- 4 215 € à l'association de Gestion du 3 IFA,
- 8 391 € au Groupement Interconsulaire de la Manche (FIM-CFA),

- * au titre du Fonds Social Apprentis (axe 3 du COM)

- 11 132,73 €, conformément à l'annexe 2,

- * au titre des aides aux jeunes apprentis handicapés (axe 7 du COM)

- 2 281,20 € à l'organisme gestionnaire du CFA agricole de Saint-Hilaire-du-Harcouët,
- 6 450 € à l'organisme gestionnaire du CFA agricole de Coutances,

- * au titre des bilans cognitifs (axe 7 du COM)

- 3 150 € au centre de formation « la Maison des mots » d'Argentan,
- 3 500 € à l'organisme gestionnaire du CFA ICEP de Caen,
- 2 587,85 € à l'organisme gestionnaire du CFA agricole de Vire « Les Champs de Tracy » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-771

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d'emploi**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, CAUCHY, BIHEL, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 50 050 000 € votée en 2009, un dossier de 159 961,20 € au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant total de 159 961,20 € aux organismes de formation, au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices, conformément à l'annexe 1 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-772

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, CAUCHY, BIHEL, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 20 150 000 € votée en 2009, les montants suivants :

- 23 408,60 € pour le programme « Financements Individuels »,
- 770 000 € pour le programme « Congé individuel de formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du programme « Financements Individuels »

- 23 408,20 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre du programme « Congé individuel de formation »

- 770 000 € au FONGECIF Basse-Normandie ;

- de modifier, au titre des formations individuelles, la délibération n°09-648 du 25 septembre 2009, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-773

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : moderniser les outils

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, CAUCHY, BIHEL, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Moderniser les outils » de 300 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au CERSE de l'Université de Caen Basse-Normandie, une subvention de 20 000 € au titre de sa mission d'expertise et d'appui à l'ingénierie de projets du dispositif ELANs ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-774

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, CAUCHY, BIHEL, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 17 779 € pour les microprojets associatifs ;

- d'affecter sur la subvention globale FSE de 32 145 000 € attribuée à la Région pour la période 2007-2013, une programmation de 17 779 € sur un projet du dispositif Microprojets associatifs (mesure 4.2.3),

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du dispositif Microprojets associatifs, une subvention de 17 779 €, représentant 77,6 % du coût du projet établi à 22 909 €, à l'association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche (ADSMM) pour le projet « Développement du service AhCOTE », conformément à l'annexe 1 :

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-775

sur la formation professionnelle continue et apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, CAUCHY, BIHEL, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Investissement dans les Centres de Formation » de 1 000 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 23 262 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 23 262 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-776

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, CAUCHY, BIHEL, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 8 833,57 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 8 833,57 € pour la formation des contrats aidés, réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat du salarié, entre la date de dépôt de la demande régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-777

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation – un emploi »

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, CAUCHY, BIHEL, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un montant de 70 000 € au titre du marché 2008-2009 avec l'AFPA en qualité d'opérateur technique ;

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 68 064,34 € pour les financements des opérations individuelles et collectives,
- 2 685,00 € au titre des primes à l'accompagnement spécifique ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 7 927,00 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,
- 60 137,34 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2,
- 2 685,00 € au titre des primes pour l'accompagnement de publics prioritaires, conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 4, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager la formation individualisée au titre du programme « Une formation, un emploi », conformément à l'annexe 5,
- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-778

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, CAUCHY, BIHEL, BASSOT, MM. LEFRANC, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation professionnelle continue » de 20 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 16 000 €, au titre du Programme Ingénieurs Cadres ;
- d'approuver la modification relative à un agrément à rémunération, attribué par délibération n° 09-373 du 29 mai 2009, conformément à l'annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-779

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. PINEL, DÉNIER),

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 406 746 € votée en 2009, un montant de 640 035 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 219 394 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », les subventions suivantes :

- 640 035 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 1,

- 219 394 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes, pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de modifier la délibération n° 09-655 du 25 septembre 2009 et son annexe comme suit :

- la subvention de 5 000 € attribuée initialement à l'Association Les Flux des Arts, pour l'exposition de 60 oeuvres de la collection « Peindre en Normandie » au Musée National de Riga (Estonie) dans le cadre d'une tournée comprenant Tallin (Lettonie) et Minsk (Biélorussie), est accordée au Centre Culturel Français de Riga ;

- d'annuler la subvention de 1 000 € attribuée par délibération n° 08-594 du 11 juillet 2008, aux Editions Michel Champendal, pour la publication de l'ouvrage « Les trois coups » de Cédric DESSAINT, cette publication ne pouvant être menée à son terme ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de la Ville de Caen (Musée des Beaux-Arts) et de l'association Papaq Production ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention pluripartite de partenariat avec l'Association Le Marchepied, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-780

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 406 746 € votée en 2009, un montant de 22 300 €, pour le dossier « Education artistique et culturelle »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 15 056 €, pour le dossier « Education artistique et culturelle » ;

• d'attribuer au titre du programme « Education artistique et culturelle », les subventions suivantes :

- 22 300 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 1,

- 15 056 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 2 ;

• de prévoir, pour l'investissement, les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 . présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatement) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux collectivités locales ;

• de modifier la délibération n° 087-909 du 21 novembre 2008 et son annexe comme suit :

- la subvention de 2 939 € attribuée initialement au Centre d'Action Educative de Caen, pour l'organisation d'un atelier de programmation de courts métrages « Des cinés, la vie ! », est accordée à l'Association Maison de l'Image de Basse-Normandie ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association Maison de l'Image ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-781

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. PINEL, DÉNIER),

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 406 746 € votée en 2009, un montant de 152 300 € pour le dossier « Animation des territoires »,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 152 300 €, réparti conformément à l'annexe 1,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers des Associations Culture et Patrimoine, NECNAM et pour la Commune d'Audrieu ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention biennale 2010-2011 relative à l'Association Polyfolia jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-782

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 406 746 € votée en 2009, un montant de 116 000 € pour le dossier « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 35 417 € pour le dossier « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », :

- d'attribuer au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », les subventions suivantes :

sur le chapitre 933 du Budget de la Région

- 116 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, dont :

. 58 000 € au titre de 2008,
 . 58 000 € au titre de 2009,

sur le chapitre 903 du Budget de la Région

- un montant global de subventions de 35 417 €, réparti conformément à l'annexe jointe,

- de prévoir, pour l'investissement, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - *sur proposition du service technique de contrôle,
 - *ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 - *ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-783

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture

- - - - -

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 406 746 € votée en 2009, un montant de 84 781,51 € pour le dossier « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention globale de 84 781,51 €, au titre du programme « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le Contrat d'Objectifs et de Moyens (2009-2010-2011) du relais culturel régional de la Communauté de communes du Pays de Falaise et le cas échéant, à apporter tous les compléments utiles, dans les limites du projet adopté par la Région et sous réserve de la contractualisation autour du projet entre la collectivité bénéficiaire et la structure d'appui ainsi que la convention financière annuelle, pour l'exercice 2009, de ce même relais, conformément aux annexes 2 et 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-784

sur la culture : coopération entre les deux régions normandes

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 406 746 € votée en 2009, un montant de 1 000 000 € pour le dossier « Coopération entre les deux Régions normandes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 000 € à l'Association Normandie Impressionniste, au titre du programme « Coopération entre les deux Régions normandes », pour la réalisation du festival « Normandie Impressionniste », sachant que ce soutien sera majoritairement dédié au financement des projets qui se dérouleront en Basse-Normandie ou organisés par des acteurs bas-normands ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-785

sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel : convention entre la Région Basse-Normandie, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin et les éditions Cahiers du Temps

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin et les Editions Cahiers du Temps, relative à la publication d'une étude d'inventaire sur l'architecture en terre dans le parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat précitée jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-786

sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel : convention entre la Région Basse-Normandie, la Communauté de communes de Cambremer et les éditions Cahiers du Temps

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie, la Communauté de communes de Cambremer et les Editions Cahiers du Temps, relative à la publication d'une étude du patrimoine architectural et mobilier du canton de Cambremer ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat précitée jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-787

**sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel : convention financière avec le
ministère de la culture et de la communication**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, SOUBIEN, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention financière relative à un appel à projet du ministère de la culture et de la communication pour une étude sur le patrimoine industriel, scientifique et technique ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat précitée jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-788

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 647 000 € en 2009, un dossier d'un montant de 249 900 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant total de subventions de 249 900 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-789

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, BIHEL, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BASSOT,
M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. PINEL, DÉNIER),

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 400 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 14 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant total de subventions de 14 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-790

**sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif - Centre Régional de Médecine
du Sport**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de fonctionnement de 20 000 € au Centre Régional de Médecine du Sport, au titre de l'aide au mouvement sportif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-791

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif - événements sportifs

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 5 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier de l'Union Basket Communauté Urbaine d'Alençon ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-792

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau - soutien aux pôles de haut niveau

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, les subventions suivantes :

- Ligue de Normandie de Judo	28 000 €
- Ligue de Basse-Normandie de Basket-Ball	35 000 €
- Pôle Espoir de Canoë Kayak de Caen Normandie	32 000 €
- Comité de Normandie de Cyclisme	38 000 €
- Ligue de Normandie de Handball	26 000 €
- Ligue de Basse-Normandie de Tennis de Table	27 000 €
- Association Voile Performance du Calvados	7 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-793

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau - bourses aux athlètes de haut niveau pour la saison 2008/2009

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, un montant total de bourses aux sportifs de haut niveau de 9 600 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-794

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 1 010 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 199 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2009/2010, les subventions suivantes :

- **Entente Athlétique Mondeville Hérouville**
Versement 2009 : 11 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 11 000 €
- **Football Club St Lo Manche**
Versement 2009 : 12 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 12 000 €
- **Nord Cotentin Hockey Plus**
Versement 2009 : 8 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 8 000 €
- **Sport Union Divaise**
Versement 2009 : 11 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 11 000 €
- **Union Sportive d'Avranches**
Versement 2009 : 55 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 55 000 €
- **Association Sportive Cherbourg Football**
Versement 2009 : 90 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 90 000 €
- **ES Cormelles Football**
Versement 2009 : 6 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 6 000 €
- **Club Alençonnais de Badminton**
Versement 2009 : 1 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 1 000 €
- **Vélo-Club Avranchinois**
Versement 2009 : 4 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 4 000 €
- **Association Sportive Hainnevillaise Badminton**
Versement 2009 : 1 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 1 000 €
- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modifiant l'échéancier de versement fixé dans la convention passée avec les six clubs suivants, afin de verser dès 2009 l'intégralité des subventions de la saison 2009/2010 qui leur ont été accordées par délibération n° 09-555 du 3 juillet 2009 :

- **USO Mondeville Basket**
 Versement 2009 : 25 500 €
 Versement 2010 : 25 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 50 000 €

- **Club Laïque Colombellois**
 Versement 2009 : 20 000 €
 Versement 2010 : 20 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 40 000 €

- **Hockey Club de Caen**
 Versement 2009 : 37 500 €
 Versement 2010 : 37 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 75 000 €

- **Roller Skating Hockey Caen**
 Versement 2009 : 6 000 €
 Versement 2010 : 6 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 12 000 €

- **Caen Tennis de Table**
 Versement 2009 : 30 000 €
 Versement 2010 : 30 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 60 000 €

- **La Bayard Argentan Tennis de Table**
 Versement 2009 : 52 500 €
 Versement 2010 : 52 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 105 000 €

- **Société Nautique de Caen et du Calvados**
 Versement 2009 : 6 500 €
 Versement 2010 : 6 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 13 000 €

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-795

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, une subvention de 10 000 € à la Conférence Permanente des Coordinations Associatives, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-796

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 2 000 € au Bureau Information Jeunesse Alençon, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-797

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse - cart'@too - crédits initiatives jeunes

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 1 340 € à l'OGEC Cours Notre Dame à Douvres-la-Délivrande, au titre de l'aide à la pratique de la voile au lycée et sa participation au Trophée Voile des Lycées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-798

**sur la jeunesse et les sports : participation à la mise en place du Centre Sportif
Normandie en Pays d'Auge, structure de reprise du CREPS d'Houlgate**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, une subvention de 400 000 € à l'Association de gestion du Centre Sportif Normandie en Pays d'Auge, structure de reprise du CREPS d'Houlgate ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-799

sur le foncier

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Foncier » de 1 550 000 € votée en 2009, un dossier « Fonds friche » d'un montant de 5 000 €,

- sur l'AE « Foncier » de 30 000 € votée en 2009, un montant de 4 500 € pour la communication sur les observatoires fonciers locaux ;

- d'attribuer à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, les subventions suivantes :

- 5 000 € sur le chapitre 905 du Budget de la Région, correspondant au fonds friche,

- 4 500 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région, correspondant à la communication sur les observatoires fonciers locaux représentant 50 % de la dépense éligible sur un coût global de 9 000 € HT ;

- de fixer, pour l'investissement, les modalités de versement d'acomptes suivantes :

- * un premier acompte de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites à un programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie,

- * un deuxième acompte de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-800

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Rénovation urbaine » de 11 576 239 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 59 565 €, au titre du programme de rénovation urbaine de la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 59 565 € à la Ville de Cherbourg-Octeville, pour l'opération « Aménagement espaces publics Nivernais », représentant 20 % de la dépense éligible sur un coût global de 297 825 € HT ;

- de modifier la délibération n° 09-57 du 6 février 2009 comme suit :

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 149 492 € au lieu de 146 492 € au Foyer Normand, pour l'ingénierie et la conduite du projet ANRU représentant 25 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 597 968 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier « Aménagement espaces publics Nivernais » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-801

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe II (2) de la délibération n° 07-873 du 14 décembre 2007, en remplaçant le mandataire SARL Cabinet ROGER par Cabinet BILLET GIRAUD Pères & Fils et en remplaçant le bénéficiaire SCI PELISSE par SCI PELISSE ou Monsieur LEMAR ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à verser des acomptes et à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-802

**sur le logement : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et
Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter :

- sur l'AP « Opération de développement local » de 900 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 37 700 €, au titre du volet économique de l'OPAH-RR Plain-Cotentin,

- sur l'AE « Opération de développement local » de 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 5 853 €, au titre du PLH de la Communauté de Communes du Pays d'Argentan ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 905 du Budget de la Région

- 37 700 € au Syndicat Mixte Plain Cotentin, pour la réalisation du volet économique de l'OPAH-RR Plain-Cotentin,

- * sur le chapitre 935 du Budget de la Région

- 5 853 € à la Communauté de Communes du Pays d'Argentan, pour le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays d'Argentan, représentant 15 % de la dépense éligible sur un coût global de 39 020 € HT ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces deux dossiers ;

- d'autoriser le Président à verser des acomptes et à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-803

sur la cohésion urbaine : organisation du second prix régional « Réinventons la Ville »

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. PINEL, DÉNIER),

- d'approuver le règlement relatif à l'organisation du second prix régional « Réinventons la Ville » joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-804

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD,
Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer pour un montant de 13 231,34 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 120 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 6 632,97 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 € ;

- de prévoir que pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-805

sur la santé et les territoires : démographie médicale – Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) du Pays d’Ouche – création d’une antenne à Moulins-la-Marche

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démographie médicale » de 750 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 50 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 50 000 € à la Communauté de Communes du Pays de la Marche, pour la création à Moulins-la-Marche d'une antenne au Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire du Pays d'Ouche ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-806

sur les actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD,
Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et Solidarités » de 210 000 € votée en 2009, un dossier « soutien aux actions de solidarités » d'un montant de 3 300 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention et Solidarités », les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
FNARS Régionale Basse-Normandie 212 rue d'Auge BP 2015 14089 Caen	Premières rencontres nationales de participation citoyenne « Dire et réagir ensemble : tous acteurs et tous citoyens sur nos lieux de vie » Caen les 12 et 13 novembre 2009	1 500 €
ENJEUX D'ENFANTS GRAND OUEST BP 20502 35005 RENNES CEDEX	L'aide à la gestion des relations entre parents de détenus et leur enfant ou du mineur détenu à leur parent	1 000 €
Association Santé et Prévention Information du Calvados (ASPIC) 21 Rue d'Isigny 14000 CAEN	Actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité et aide au maintien des liens familiaux en milieu carcéral : santé et parentalité	800 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-807

sur l'agriculture : qualité CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, conformément aux annexes jointes, le lancement de l'appel à candidatures pour :

- la mise en œuvre de la politique régionale, dans le cadre du CPER Qualité 2010,

- le soutien aux actions de promotion de produits alimentaires sous signes officiels de qualité (mesure 133 du FEADER) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-808

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'appel à candidatures 2009-2010, pour le soutien aux investissements de transformation à la ferme (mesure 121 C4 du FEADER), joint en annexe 1 ;

- d'affecter sur l'AP « Qualité et valorisation fermière hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « Qualité et valorisation fermière AP » d'un montant de 300 000 € ;

- d'attribuer sur la chapitre 909 du Budget de la Région :

- 300 000 € supplémentaires à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers 2009, pour les investissements de transformation à la ferme, sachant qu'une 1^{ère} avance du montant annuel 2009, sera versée à la signature de l'avenant,

- à divers bénéficiaires, par l'intermédiaire de l'ASP, pour un montant total de 500 130,84 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 2, dans le cadre de l'enveloppe de 750 000 € accordée préalablement à l'ASP pour la prise en charge des dossiers « Investissements de transformation à la ferme » au titre de l'année 2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et un taux d'aide de 20 %,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser :

- l'ASP à verser :

- . les subventions de la Région,

- . sur les dossiers figurant en annexe 2, la contrepartie FEADER pour un montant égal à celui de la contrepartie régionale,

- le Président à signer :

- . l'avenant à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP, du dispositif « investissements de transformation à la ferme », joint en annexe 3,

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-809

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER – fonctionnement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 168 991,88 € à 19 bénéficiaires, dans le cadre de l'enveloppe accordée à l'Agence de Services de Paiement, pour la prise en charge des aides 2009 de conversion à l'agriculture biologique, réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-810

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation et emploi agricole hors CPER » de 350 000 € votée en 2009, un dossier « AP Installation et emploi agricole » d'un montant de 22 948 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 22 948 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément au tableau joint en annexe, dans la limite de 4 000 € par bénéficiaire,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-811

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 196 000 € votée et complétée en 2009, un montant de 2 500 € sur le dossier « AE Installation et emploi agricole » ;

- d'affecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 196 000 € votée et complétée en 2009, un dossier « AE Installation et emploi agricole » d'un montant de 5 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 5 000 € à divers bénéficiaires, au titre de l'aide à la création d'emplois durables en agriculture, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : les aides sont versées en une seule fois après signature d'une convention entre la Région et le bénéficiaire ;

- d'annuler l'aide de 2 500 € attribuée par délibération n° 09-568 du 3 juillet 2009, à Monsieur Christian DUCHEMIN, pour la création d'un emploi salarié agricole ; ce poste n'ayant pas été maintenu ;

- de modifier la délibération n° 09-568 du 3 juillet 2009 comme suit :

- l'aide de 2 500 € attribuée à Monsieur Christian DUCHEMIN, pour la création d'un second emploi salarié agricole, est transférée à l'EARL Les Pagnes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-812

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant de 14 448,03 €, au titre des contrats de parrainage, répartis conformément au tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle 2009 de 336 633,60 € accordée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-813

sur l'agriculture : appui aux filières – filières végétales hors CPER - Fonctionnement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières végétales hors CPER » de 500 000 € votée et complétée en 2009, un dossier « AE Filières végétales » d'un montant de 42 267 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 42 267 € à Arvalis-Institut technique du végétal, pour la réalisation de son programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 84 534 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une nouvelle convention avec le SILEBAN fixant le programme et les modalités de versement du programme d'actions légumier, pommes de terre et horticole, jointe en annexe 1,

- une convention avec Arvalis-Institut technique du végétal, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-814

sur l'agriculture : appui aux filières CPER – filière cidricole - Investissement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières CPER » de 1 351 000 € votée en 2008, un dossier « AP appui aux filières » d'un montant de 2 524,37 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 2 524,37 € au GAEC du Manoir de Grandouet (Calvados), pour des travaux d'isolation d'un bâtiment de stockage de bouteilles ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-815

sur l'agriculture : filières animales hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations suivantes :

* n° 09-570 du 3 juillet 2009

- la subvention de 7 500 € attribuée à la Chambre d'Agriculture de la Manche, pour le projet d'un cinquième tome de la BD « Jules et Juliette » sur la thématique ovine, littoral, mer, est transférée au GR ASAVPA de Basse-Normandie, maître d'ouvrage de l'opération,

* n° 09-577 du 3 juillet 2009

- la subvention de 7 500 € attribuée à la Chambre d'Agriculture de la Manche, pour le projet d'un cinquième tome de la BD « Jules et Juliette » sur la thématique ovine, littoral, mer, est transférée au GR ASAVPA de Basse-Normandie, maître d'ouvrage de l'opération,

* n° 09-532 du 3 juillet 2009

- la subvention de 5 000 € attribuée à la Chambre d'Agriculture de la Manche, pour le projet de cinquième tome de la BD « Jules et Juliette » sur la thématique ovine, littoral et mer, est transférée au GR ASVPA de Basse-Normandie, maître d'ouvrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-816

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 660 000 € votée et diminuée en 2009, un dossier « AP Filière équine », d'un montant de 79 432 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 29 432 €, à divers bénéficiaires, sur la base des taux et dépenses éligibles figurant dans le tableau joint en annexe ;

- de prévoir pour les dossiers figurant en annexe, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations,

- ces acomptes ainsi que le solde seront versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-817

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 230 000 € votée en 2009, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 19 600 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 19 600 € à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, pour la réalisation du projet de recherche « séquençage et comparaison des génomes complets de *Taylorella equigenitalis* et *Taylorella asinigenitalis* (montant subventionnable de 39 200 € HT) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-818

sur l'agriculture : filière équine CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine - CPER » de 1 960 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 29 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour la « mise en place d'un réseau de fermes de référence – année 2009 », les subventions suivantes :

- 3 740 € à l'Institut de l'Elevage, sur la base d'un montant subventionnable de 12 467 € TTC,

- 10 780 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, sur la base d'un montant subventionnable de 36 105 € TTC,

- 1 731 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, sur la base d'un montant subventionnable de 5 781 € TTC,

- 4 344 € à la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados, sur la base d'un montant subventionnable de 14 490 € TTC,

- 4 187 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche, sur la base d'un montant subventionnable de 13 965 € TTC,

- 4 218 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne, sur la base d'un montant subventionnable de 14 068 € TTC ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 09-406 du 29 mai 2009 comme suit :

- le montant éligible retenu pour le fonctionnement 2009 du Conseil des Chevaux de Basse-Normandie est de 243 946 € TTC et non 243 946 € HT ; le montant de la subvention restant inchangé ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention n° 2009-AGRI-65 ainsi que les conventions d'attribution correspondantes, joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-819

sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 665 000 € votée en 2009, un dossier « AE Etudes, prospective et actions exceptionnelles » d'un montant de 14 590 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'INRA JOUY, Centre de Recherche du Domaine Vilvert, pour l'organisation du colloque « ICEL 6 »,

- 12 590 € à la FR CIVAM, pour son action « produire et consommer sans OGM en Basse-Normandie », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 24 821 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution correspondantes ainsi que l'avenant à la convention n° 2009-AGRI-121, joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-820

sur l'agriculture : Plan Végétal Environnement - investissement

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer pour l'année 2009, à 5 % le taux d'intervention de la Région dans le cadre du PVE, sur tous les dossiers dont les projets sont situés en zones géographiques prioritaires dans lesquelles le risque de contamination des eaux a été évalué comme fort dans le cadre du diagnostic régional établi par l'Observatoire Régional Qualité des Eaux et des Produits Phytosanitaires (ORQUEPP) ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, les aides figurant dans les tableaux 1, 1bis et 1 ter joints en annexe, dans le cadre des enveloppes précédemment accordées à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan Végétal Environnement, au titre des années 2007, 2008 et 2009 ;

- de remplacer les annexes des délibérations n° 07-892 du 14 décembre 2007 et n° 08-93 du 15 février 2008 par les annexes 1 et 1 bis ci-jointes ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention du 28 mars 2008 relative à la gestion en paiement associé par l'ASP, du Plan Végétal Environnement, pour la période 2007-2009, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-821

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER – investissement -
investissements à bord des navires de pêche**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un dossier « Aide aux investissements à bord des navires de pêche » d'un montant de 3 541,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région au titre des investissements à bord des navires de pêche, une subvention de 3 541,50 € à M. Stephan HEBERT – Navire « L'Amarante » à Gonneville sur Honfleur (Calvados) - soit 7,5 % de la dépense prévisionnelle de 47 220 € ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables précités,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-822

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER – investissement –
installation des jeunes pêcheurs**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche hors CPER » de 1 290 000 € votée et complétée en 2009, un dossier « AP Installation des jeunes pêcheurs » d'un montant de 7 569,37 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, les subventions suivantes :

- 669,37 € à M. Stephan HARIVEL, acquéreur du navire « L'Heure Bleue », soit 3,75 % d'une dépense prévisionnelle de 17 850 € HT ;

- 6 900 € à M. Arnaud MORICET, acquéreur du navire « Izora », soit 3,75 % d'une dépense prévisionnelle de 184 000 € HT ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-823

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER – investissement – actions exceptionnelles

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière pêche hors CPER » de 1 290 000 € votée et complétée en 2009, un dossier « Actions exceptionnelles » d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des actions exceptionnelles, une subvention de 20 000 € au Comité Local des Pêches Ouest Cotentin, pour l'ensemencement de Coquilles-Saint-Jacques, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 56 000 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-824

sur la pêche et les cultures marines : ressources et milieu hors CPER – études et recherche

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière Ressources et Milieu hors CPER » de 584 000 € votée en 2009, un dossier « Etudes et recherche » d'un montant de 50 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 50 000 € au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) de Coutances, pour son programme « Ingénierie des Risques Professionnels en Conchyliculture en Normandie », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 82 306 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, à la signature de la convention, sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde, sur présentation d'un bilan qualitatif des actions 2008 et 2009, d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et des dépenses 2008 et 2009, ainsi que des justificatifs ayant permis leur élaboration,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-825

**sur la pêche et les cultures marines : ressources et milieu hors CPER – fonctionnement –
sécurité maritime**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ressources et milieu hors CPER » de 584 000 € votée en 2009, un dossier « Sécurité Maritime » d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la Sécurité Maritime, une subvention de 20 000 € à l'Institut Maritime de Prévention, pour une action de prévention des accidents du travail à la tête, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 20 000 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-826

sur la pêche et les cultures marines : Ex-FRIP

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre au titre du remboursement de l'avance remboursable et de la subvention au prorata temporis, un titre de recette de 38 327,87 € à l'encontre de M. Walter LEMOINE dans le cadre de la vente de son navire « Le Ronytho » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-827

sur la pêche et les cultures marines : ressources marines hors CPER

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler la convention financière entre la Région et CAPAM jointe à la délibération n°09-698 du 25 septembre 2009 ;
- d'approuver la nouvelle convention commune établie entre la Région Basse-Normandie et la Coopération d'Armement des Pêcheurs Artisans de la Manche (CAPAM), jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer la convention précitée et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-828

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 070 000 € votée en 2009, un montant global de 23 031,25 € dont :

- 19 031,25 € pour le dossier « FACIT »,
- 4 000,00 € pour le dossier « Réseaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation dans le tourisme », les subventions suivantes :

* au titre du FACIT

- 19 031,25 € conformément à l'annexe jointe,

* au titre des Réseaux

- 4 000,00 € à l'Association Cotentin Tourisme pour la poursuite du programme d'actions 2008 sur la base d'une dépense subventionnable de 111 100 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2007 pour l'Association Cotentin Tourisme,
- 1^{er} octobre 2009 pour la Communauté de Communes de Trévières ;

- de prendre acte que la subvention de 230 950 € accordée au CLIC Normand par délibération n°09-70 du 6 février 2009 est maintenue à hauteur de 100 000 €, le montant de la dépense subventionnable étant ramené à 225 950 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-829

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 550 000 € votée en 2009, un montant de 55 161,32 € sur le dossier « Tourisme Social »,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 55 161,32 € à l'Association Vacances Tourisme Familles correspondant au solde restant à verser pour la 1^{ère} tranche des travaux de rénovation du Village de Vacances « Le Sénéquet » à Blainville-sur-Mer sur la base d'une dépense subventionnable de 611 372,26 € HT ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier, afin de prendre en compte les factures à compter du 29 avril 2004 ;

- de proroger jusqu'au 31 décembre 2010 la convention n° 2005A58 relative à la subvention de 55 161,32 € accordée à l'Association Vacances Tourisme Familles par délibération n°05-517 du 11 juillet 2005, pour la seconde tranche des travaux de rénovation du Village Vacances « Le Sénéquet » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des comptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses visé, selon les cas, par le Comptable, le Payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Comité Régional de l'Equitation, l'avenant à la convention n° 08P01042 concernant le programme d'actions 2008,

- avec la SARL HVLB, l'avenant à la convention n° 08P00326 modifiant l'échéancier des annuités de remboursement de l'avance octroyée à cette dernière,

- avec l'Association Vacances Familles les avenants aux conventions financières relatives aux 1^{ère} et 2^{ème} tranches des travaux de rénovation du Village de vacances « Le Sénéquet »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-830

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par Mme Valérie LAROQUE,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-831

sur les Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 154 400 000 € votée et modifiée en 2009, sur le chapitre 902, les opération reprises dans l'annexe jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les dotations de fonctionnement complémentaires suivantes :

- 36 632 € au LEGT « Marguerite de Navarre » à Alençon, pour les frais liés aux travaux de restructuration du service de restauration,

- 49 000 € au LEGT « Marguerite de Navarre » à Alençon, pour la location de classes mobiles durant les travaux de rénovation de l'externat et du lieu de vie,

- 32 000 € au LEGT « Jean-François Millet » à Cherbourg-Octeville, pour les frais liés aux travaux de réhabilitation du bâtiment d'externat et de l'administration ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-832

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 29 000 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association La Tartine	Édition de cartes postales et de livrets jeux pour l'année 2009	2 000 €
Association de la Journée de la Normandie	Normandy day le 6 juin 2009	5 000 €
Association Arts Attack	11 ^{ème} édition du Festival Nordik Impakt du 20 au 24 octobre 2009	22 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association de la Journée de la Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-833

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, un montant total de subventions de 1 000 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Entente Sportive de la Police Municipale de Caen	Participation au 24 ^{ème} Championnat de France de cross-country des polices municipales les 17 et 18 octobre 2009 à Sophia Antipolis (06)	500 €
Campa Judo Argentan	20ème édition du tournoi Michel Canivet les 24 et 25 octobre 2009	500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de l'Entente Sportive de la Police Municipale de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-834

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarités, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association des Anciens Combattants de Saint Sylvain et environs (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-835

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Société d'Agriculture de Vire	Concours d'Arrondissement de Vire le samedi 29 août 2009	400 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-836

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930, du Budget de la Région, au titre du soutien aux colloques, congrès et forums, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Secours Populaire Français de la Manche	Organisation du congrès départemental du secours populaire de la Manche le 17 octobre 2009 à Querqueville	700 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-837

sur l'exercice des mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. PINEL, DÉNIER),

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-838

sur la représentation du Conseil Régional : Syndicat Mixte pour la reconversion du quartier Koenig

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein du Syndicat Mixte pour la reconversion du quartier Koenig :

- Titulaires :
 - M. Arnaud FONTAINE
 - Mme Corine FERET
 - Mme Josiane LOWY
 - Mme Martine VINCENT

- Suppléants :
 - M. Vincent LOUVET
 - M. Alain LEROY
 - Mme Marie-Dominique FRIGOUT
 - M. Daniel DETEY

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-839

**sur la représentation du Conseil Régional : Commission Locale de l'Eau du SAGE des
eaux de la Sée et des Côtiers granvillais**

Réunion du VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Réunie le vendredi 23 octobre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
PAUL, LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, BASSOT, M. LEFRANC, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, M. Michel THOURY pour représenter le Conseil Régional au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des eaux de la Sée et des Côtiers granvillais.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR